MAIRIE DE VIVIERS

INSCRIPTION AU SYSTEME D'ALERTE
Commune de VIVIERS

Je soussigné, *NOM (en majuscule)*_____ *Prénom*_____

Demeurant *(adresse)*_____

Souhaite bénéficier du système d'information mis en place par La Commune de VIVIERS.

Pour être alerté :

Par message vocal :

N° de téléphone n°1 : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _ N° de téléphone n°3 : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _

N° de téléphone n°2 : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _ N° de téléphone n°4 : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _

Par SMS:

N° de mobile n°1 : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _ N° de mobile n°3 : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _

Par courriel :

Adresse Courriel n°1 :_____@_____

Adresse Courriel n°2 :_____@_____

Fait à_____le _ _ / _ _ / _ _ _ _ Signature :

Pour connaitre ou exercer vos droits, vous pouvez contacter le responsable de traitement : Mairie de Viviers, 2 avenue Pierre Mendès France 07220 VIVIERS - 04.75.49.86.10 - service-courrier@mairie-viviers.fr ou notre DPO rgpd@numerian.fr
Ces données sont collectées afin de vous abonner et vous adresser des alertes à la population. Vos données sontdestinées aux services en charge de la diffusion de ces alertes. Elles sont hébergées en environnement hautement sécurisé par son sous-traitant ciitélécom. Les services en charge du support informatique de la Mairie de Viviers peuvent également accéder à ces données, aux seules fins de gestion et maintenance informatique.
Les données collectées seront conservées pendant la durée de votre inscription au service.
Conformément à la réglementation applicable* en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation de traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en adressant un courriel à l'adresse du responsable des traitements indiqués précédemment, en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.
En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprèsdu délégué à la protection des données personnelle ou auprès de la CNIL.
Il est rappelé que toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

*Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à partir du 25 mai 2018, dit règlement général sur la protection des données (RGPD)

☐ **Je déclare accepter que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées, exploitées et traitées comme ci-dessus.**

cii télécom